

Politique - Subventions aux clubs affiliés_FINAL- 2025-11-20

PFO 09

Le 13 janvier 2026

FADOQ Outaouais

811-D, boul. St-René Ouest
Gatineau (Québec)

Téléphone : 819 777-5774

Courriel : admin@fadoqoutaouais.qc.ca

Tableau des révisions et mises à jour

Niveau de révision	Date	Numéro de référence	Description sommaire de la révision	Auteur de l'évolution
Comité subvention	15 mai 2025		Début des travaux	
Ébauche	22 octobre 2025			
Présenté au CA	20 novembre 2025			
Modifications	15 mai 2025			
Adopté en CA				

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Critères de la politique d'octroi de subvention	3
2.1.	Éligibilité	3
2.2.	Informations à fournir	3
2.3.	Visibilité requise	4
2.4.	Dates importantes.....	4
2.5.	Dépôt du paiement.....	4
2.6.	Exclusions	4
3.	Procédure.....	4
4.	Procédure d'approbation	4
5.	Tableau des montants de subvention	5
	Tableau 1 Subvention annuelle par club.....	5
	Tableau 2 Nonobstant les critères d'éligibilité.....	5
6.	Révision de la politique	5

1. Préambule

La FADOQ - Région Outaouais souhaite demeurer pleinement engagée à soutenir ses clubs affiliés dans la mise en œuvre d'activités communautaires.

Cette politique de subventions est nécessaire afin d'aider les clubs affiliés dans l'organisation d'événements et d'activités de loisirs, contribuant à briser l'isolement tout en offrant aux membres FADOQ des moments d'activités et de loisirs.

Notre mission

Faire partie de la vie des 50 ans et plus en défendant leurs droits, en valorisant leur apport à la société et en les accompagnant avec une offre de services et d'activités adaptés.

Notre vision

Être l'organisme par excellence le plus représentatif des personnes de 50 ans et plus.

Nos valeurs

Coopération, engagement, équité, inclusion, intégrité, plaisir, respect, solidarité.

2. Critères de la politique d'octroi de subvention

2.1. Éligibilité

- Le club affilié comprend que le renouvellement de la subvention n'est pas automatique, qu'une nouvelle demande doit être faite à chaque année.
- Le club affilié sera éligible uniquement si l'actif net du club est inférieur au budget d'exploitation annuel. (Tout en pouvant conserver une année de réserve à son actif).
- La subvention doit servir à des activités, culturelles et de loisirs pour le club FADOQ qui en fait la demande.
- Toutes les activités qui ne font pas parties des exclusions ci-dessous seront considérées pour l'octroi d'une subvention.
- Devra inclure ses deux derniers états financiers annuels.
- Devra fournir son relevé de compte bancaire du dernier mois de l'année financière.

2.2. Informations à fournir

Dans sa demande de subvention, le club affilié :

- Présentera un résumé de l'événement en question, incluant la date, le lieu ainsi que le nombre de membres attendus.
- Présentera le détail de ses besoins financiers par soumission (dépenses anticipées).

2.3. Visibilité requise

- En échange d'une subvention, le club affilié offrira à la FADOQ – Région Outaouais une visibilité importante pour souligner l'apport financier.

2.4. Dates importantes

- Le club affilié doit soumettre sa demande au moins 30 jours avant l'événement.
- La direction générale traitera les demandes dans les **30 jours suivant sa réception**

2.5. Dépôt du paiement

Après l'événement, le club affilié devra fournir une reddition de comptes, incluant les factures, pour recevoir le paiement de la subvention par transfert bancaire.

2.6. Exclusions

- Projet concernant un seul individu.
- Projet à l'extérieur du Québec.
- Voyage et excursion.
- Projet relié à un parti politique
- Don à une organisation.
- Les boissons

3. Procédure

Veuillez acheminer votre demande par courriel à l'attention du directeur général de la FADOQ – Région Outaouais, Monsieur Marc-André Plouffe à l'adresse : clubs@fadoqoutaouais.qc.ca

4. Procédure d'approbation

Le secrétariat régional de la FADOQ Outaouais s'assurera que chaque demande est conforme aux critères énoncés dans la présente politique et que tous les documents nécessaires sont joints à la demande. Toute omission à fournir les documents nécessaires entraînera un retard dans l'évaluation de la demande de subvention.

5. Tableau des montants de subvention

Tableau 1

Subvention annuelle par club

Nombres de membres / Subvention	
400 membres et plus	500 \$
251 à 399 membres	600 \$
250 membres et moins	700 \$

Tableau 2

Nonobstant les critères d'éligibilité

Un club pourra recevoir lors d'un anniversaire de fondation de club, le montant suivant	
Anniversaire de 15 ans	100 \$
Anniversaire de 25 ans	250 \$
Anniversaire de 30 ans	300 \$
Anniversaire de 40 ans	400 \$
Anniversaire de 50 ans	500 \$

6. Révision de la politique

La présente politique est révisée périodiquement afin de demeurer alignée avec la mission, les valeurs et l'évolution de la FADOQ Outaouais.

La FADOQ Outaouais s'engage à adopter et appliquer la présente politique d'accueil, d'intégration et de départ et à réviser au besoin, la présente politique et à communiquer les changements aux membres du personnel ainsi qu'aux membres de conseil d'administration.
--

Adoptée par le conseil d'administration de la FADOQ – Région Outaouais.